

# CHAPITRE 5. Les Règlements & Opérations de financement

## Introduction

- Les règlements clients ou fournisseurs
  - Comptant = mouvement d'argent banque ou caisse
  - A crédit
    - ✦ Enregistrement d'une créance ou d'une dette
    - ✦ Mouvement financier après un certain délai
- Trésorerie = ensemble des liquidités dont dispose l'entreprise (banque et caisse)
- Plusieurs modes de règlement possibles :
  - Espèces (1000 € max entre commerçants)
  - Chèque, carte bleue,
  - Bitcoin ....

						
Service	PAYPAL	APPLE PAY	E-CARTE BLEUE	GOOGLE PAY	INTERNET +	PAYSAFECARD
Entreprise	PayPal	Apple	MasterCard et Visa	Google	AFMM	Paysafecard
Site Web	bit.ly/2SLyHNa	apple.co/2SGiFUP	bit.ly/2S16UgK	bit.ly/2S1acjV	bit.ly/2IBsCPB	bit.ly/2SDbBZ1
Prix	Gratuit	Gratuit	Variable selon les banques : autour de 13 €/an en moyenne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Banques compatibles	Toutes	Caisse d'Épargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, BNP Paribas, Carrefour Banque, Orange Bank, Fortuneo, Boursorama, Hello bank, N26, Lydia	La Banque Postale, Société Générale, Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne, Banque Populaire, BRED, Fortuneo	Boon, Boursorama, Lydia, N26, Revolut	Aucune	Toutes
Application mobile	Android et iOS	iOS	Android et iOS	Android	Aucune	Android et iOS
Activation du service	●●●●●	●●●●●	●●●●○	●●●●●	●●●●○	●●●●○
Commerçants éligibles	●●●●●	●●●○○	●●●○○	●●○○○	●●○○○	●●○○○
Mesures de sécurité	●●●●●	●●●●●	●●●●○	●●●●○	●●●○○	●●○○○
VERDICT	●●●●●	●●●●○	●●●●○	●●●●○	●●●○○	●●●○○

●●●●● EXCELLENT    ●●●●○ TRÈS BON    ●●●○○ BON    ●●○○○ PASSABLE    ●○○○○ MÉDIocre

# Chapitre 5

## Section 1 Les règlements



- Réalisés soit en espèces soit par mouvement bancaire

### A. La caisse (compte 53)

- Regroupe les montants en espèces détenus dans l'entreprise
- Débit du compte pour les encaissements
- Crédit du compte pour les décaissements

Solde ne pouvant pas être créditeur pourquoi ?

Quel est le principe du CASHBACK ?

### B. Les règlements bancaires (comptes 51)

- 512 compte Banque / 514 chèques postaux
  - Débité des entrées de liquidités et crédit des sorties
  - Mouvements opérés par chèque, prélèvement, virement ou CB

Pourquoi le relevé de la banque est l'inverse de la comptabilité banque ?

# Chapitre 5

## Section 1 Les règlements



### 1. Le règlement par chèque

- Cas des règlements par l'entreprise
  - Enregistrement au crédit du compte 512
  - Disponibilité de la provision sur le compte obligatoire
- Cas des encaissements par l'entreprise
  - Délais entre enregistrement du règlement, dépôt et encaissement du chèque
  - Enregistrement des chèques reçus et non encore encaissés
    - ✦ Débit du compte 5112 Chèques à encaisser/Crédit du 411 Clients
  - Lors de l'encaissement
    - ✦ Débit du compte 512/Crédit du compte 5112 Chèques à encaisser

# Chapitre 5

## Section 1 Les règlements

- Exemple**

*Règlement d'un client pour 4 000 € par remise d'un chèque le 15 mars. Avis de crédit de la banque le 21 mars pour cette même somme*

		15 mars		
<b>5112</b>	<b>Chèques à encaisser</b>		<b>4 000</b>	
<b>411</b>	<b>Clients</b>			<b>4 000</b>
	<i>(Chèque N°... Banque...)</i>			
		21 mars		
<b>512</b>	<b>Banque</b>		<b>4 000</b>	
<b>5112</b>	<b>Chèques à encaisser</b>			<b>4 000</b>
	<i>(Avis de crédit Banque....N°....)</i>			

*Pour des raisons de simplification pédagogique, nous enregistrerons les chèques directement en 512.*

# Chapitre 5

## Section 1 Les règlements



### 2. Le virement bancaire

- Cas des règlements par l'entreprise
  - Enregistrement au crédit du compte 512 dès leur émission
- Cas des encaissements par l'entreprise
  - Enregistrement possible uniquement lors de la réception du relevé bancaire ou de l'avis de crédit de la banque
  - Débit du compte 512 Banque

### 3. Le prélèvement bancaire

- Règlement des dettes directement après autorisation de prélèvement donnée au créancier
- Enregistrement
  - ✦ Soit à la date réelle sur la base des factures
  - ✦ Soit après réception du relevé bancaire ou avis de débit

# Chapitre 5

## Section 1 Les règlements



### 4. La carte bancaire

- Enregistrement
  - Lors du règlement par le client via le débit du 512 Banque ou
  - Lors de l'avis de crédit de la banque
    - ✦ Utilisation d'un compte de transition 511x Cartes de crédit à encaisser lors du règlement
    - ✦ Solde de ce compte lors de la réception du règlement
      - Débit du 512 + enregistrement des éventuels frais bancaires et TVA sur ces frais

# Chapitre 5

## Section 1 Les règlements

- Exemple

*Le 15 mars vente de marchandises 500 € HT, paiement par carte de crédit.  
Frais bancaires 3 € HT tva 20%, le 21 mars*

		15 mars		
<b>511x</b>	<b>Carte de crédit à encaisser</b>		<b>600</b>	
<b>707</b>	<b>Vente de marchandises</b>			<b>500</b>
<b>44571</b>	<b>TVA collectée</b>			<b>100</b>
	<i>(Facture N°....)</i>			
		21 mars		
<b>512</b>	<b>Banque</b>		<b>596,40</b>	
<b>627</b>	<b>Services bancaires</b>		<b>3</b>	
<b>44566</b>	<b>TVA déductible/ABS</b>		<b>0,60</b>	
<b>511x</b>	<b>Carte de crédit à encaisser</b>			<b>600</b>
	<i>(Avis de crédit Banque....N°....)</i>			

# Chapitre 5

## Section 1 Les règlements



### 5. Les autres opérations bancaires

- Perceptions d'intérêts créditeurs
  - Débit du 512 banque
  - Crédit du compte 763 Revenus des autres créances commerciales
- Règlements d'intérêts débiteurs
  - Débit du compte 661 Charges d'intérêt
  - Crédit du 512 banque
- Les chèques revenus impayés
  - Débit du compte 411 clients par le crédit soit du 512 soit du 5112 chèques à encaisser (selon enregistrement initial)
- Le solde du compte banque apparaît :
  - A l'actif du bilan si débiteur
  - Au passif du bilan si créateur (au crédit du 164 Emprunts auprès des établissements de crédit)



# Chapitre 5

## Section 1 Les règlements



- Si règlement différé
  - Enregistrement
    - ✦ Dans le cas d'une vente de produits, ou vente d'immobilisation, ou de VMP
      - au débit d'un compte 41 Clients et comptes rattachés
      - ou débit du 46 Débiteurs divers
    - ✦ Dans le cas d'un achat, ou d'une acquisition d'immobilisation, ou de VMP
      - Au crédit d'un compte 40 Fournisseurs et comptes rattachés
      - ou au crédit du 46 Créditeurs divers
  - Puis règlement par différents modes (Cf. section 1)

# Opérations de financement



## Introduction

- Particularités du compte de l'exploitant (entreprises individuelles)
- Opérations de financement
  - Financement par ressources internes – les capitaux propres
    - ✦ Capital
    - ✦ Résultat
    - ✦ Réserves
  - Financement par ressources externes
    - ✦ Emprunt : souscription, remboursement, états de synthèse

# Chapitre 5

## Section 2 Le compte de l'exploitant – Entreprise individuelle



- Utilisé dans l'entreprise individuelle (EI, voire EIRL)
- Distinction entre patrimoine d'affectation comptable (professionnel) et le patrimoine privé du commerçant
- Compte 108 « compte de l'exploitant »
  - **Crédité :**
    - ✦ des apports temporaires de fonds (dans l'attente du règlement d'un client par ex)
    - ✦ des dettes d'entreprise réglées par le patrimoine privé
  - **Débité des retraits effectués par l'exploitant**
    - ✦ du « salaire mensuel » du chef d'entreprise et autres prélèvements dans la trésorerie
    - ✦ du montant des biens prélevés par le patrimoine privé
    - ✦ des règlements des dépenses personnelles effectués à l'aide de la trésorerie de l'entreprise
- Solde du 108 n'apparaît pas au bilan
  - **Virement du solde au compte 101 « Capital » en fin d'exercice**

# Chapitre 5

## Section 2 Le compte de l'exploitant – entreprise individuelle



- Exemple :

*Apport temporaire de fonds par l'exploitant pour palier un manque de trésorerie*

512	Banque	2 000	
108	Compte de l'exploitant <i>(Apport temporaire de trésorerie)</i>		2 000

*Prélèvement mensuel à titre de salaire (2500 €)*

108	Compte de l'exploitant	2 500	
512	Banque <i>(Prélèvement du mois de septembre)</i>		2 500

## Chapitre 5

### Section 3 Les capitaux propres - société



- Ressources propres de l'entreprise (*point développé en L3*) :
  - Capital
    - ✦ Valeur des apports des associés
      - Parts sociales ou actions
    - ✦ Possibilité d'augmenter ou de diminuer le capital
  - Résultat
    - ✦ Bénéfice ou perte généré par l'activité de la société
    - ✦ Bénéfice imputé sur les réserves et/ou distribué aux propriétaires
  - Réserves
    - ✦ Bénéfice non distribué

## Chapitre 5

# Section 4 Le financement par emprunt



- Emprunt auprès d'un établissement de crédit pour investir
  - Remboursable à terme
  - Ressource apparaissant dans les dettes de long terme
  - Distinct des « concours bancaires courants » = dettes court terme résultant des besoins de trésorerie de l'exploitation courante

### A. La souscription de l'emprunt

- Inscription du montant de l'emprunt au crédit du compte
  - **164 « emprunt auprès des établissements de crédit »**
  - Ou 168 « autres emprunt » (rentes viagères capitalisées par exemple)
- Les intérêts à régler sur la période de l'emprunt ne sont pas enregistrés dans ce compte

# Chapitre 5

## Section 4 Le financement par emprunt



- Exemple

*L'entreprise X contracte un emprunt de 19 000 €, le montant est versé sur son compte le 01 janvier N*

		01/01		
512	Banque		19 000	
164		Emprunt auprès des Ets de crédit		19 000

### B. Le remboursement de l'emprunt

- Si remboursement « *in fine* » :
  - ✦ Règlement des intérêts sur la période de l'emprunt
  - ✦ Remboursement du capital à la fin
- Si remboursement à chaque échéance :
  - ✦ Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle etc....
  - ✦ Règlement d'une partie du capital + les intérêts à chaque échéance

# Chapitre 5

## Section 4 Le financement par emprunt



### • 1. Les modalités de remboursement

#### • Remboursement in fine

- ✦ Remboursement en une seule fois à la fin de la période
- ✦ Les annuités sont donc exclusivement composées des intérêts, sauf la dernière

- Ex. Le 1 janvier N, l'entreprise MOMA emprunte 150 000 € sur 3 ans, au taux de 3 % par an. Modalité de remboursement : *in fine*, le 31/12/N+2

Échéance	Capital dû en début de période <b>1</b>	Intérêts <b>2</b>	Amortissement (= remboursement) du capital <b>3</b>	Annuités <b>2 + 3</b>	Capital dû en fin de période <b>1 - 3</b>
31/12/N	150 000	4500	-	4 500	150 000
31/12/N+1	150 000	4500	-	4 500	150 000
31/12/N+2	150 000	4500	150000	154 500	0



# Chapitre 5

## Section 4 Le financement par emprunt



### 1. Les modalités de remboursement (suite)

- **Remboursement par amortissements constants**
  - Remboursement d'une fraction identique du capital à chaque échéance
  - La part des intérêts diminue à chaque échéance
  - Annuités variables (capital fixe + intérêts décroissants)
  
- Ex. Le 1 janvier N, l'entreprise MOMA emprunte 150 000 € sur 3 ans, au taux de 3 % par an (sur le capital restant dû)
  - Modalités de remboursement :
    - ✦ Capital remboursé en parts égales (amortissement constant) le 31/12 de chaque année
    - ✦ Intérêts calculés sur le capital restant dû et réglés en même temps que le capital

# Chapitre 5

## Section 4 Le financement par emprunt



### Présentation du plan d'amortissement de l'emprunt

<b>Échéance</b>	<b>Capital dû en début de période</b>	<b>intérêts</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Annuités</b>	<b>Capital dû en fin de période</b>
31/12/N	150 000	4500	50 000	54 500	100 000
31/12/N+1	100 000	3000	50 000	53 000	50 000
31/12/N+2	50 000	1500	50 000	51 500	0

# Chapitre 5

## Section 4 Le financement par emprunt



- 1. Les modalités de remboursement (suite)
  - **Remboursement par annuités constantes**
    - ✦ Remboursement d'une même somme à chaque échéance
    - ✦ Augmentation de la part du capital et diminution des intérêts à chaque échéance
    - ✦ Calcul du montant de l'échéance par la formule suivante
      - $K = \text{capital emprunté}$
      - $i = \text{taux d'intérêts}$
      - $n = \text{le nombre d'échéances (mensualité, trimestrialité, annuité...)}$
      - $\text{Échéance} = K * \frac{i}{1 - (1+i)^{-n}}$

# Chapitre 5

## Section 4 Le financement par emprunt



- Ex. Le 1 janvier N, l'entreprise MOMA emprunte 150 000 € sur 3 ans, au taux de 3 % par an (sur le capital restant dû)
  - Modalités de remboursement :
    - Annuité constante versée au 31/12 de chaque année

○ Échéance =  $K * \frac{i}{1 - (1+i)^{-n}}$

○ Échéance =  $150\ 000 * \frac{0,03}{1 - (1+0,03)^{-3}} = 53\ 029,55$

Échéance	Capital dû en début de période	intérêts	Amortissement	Annuités	Capital dû en fin de période
31/12/N	150 000	4500	48 529,55	53 029,55	101 470,45
31/12/N+1	101470,45	3044,11	49 985,44	53 029,55	51 485,01
31/12/N+2	51485,01	1544,55	51 485,01	53 029,55	0,00

# Chapitre 5

## Section 4 Le financement par emprunt



### 2. Enregistrement du remboursement

- Échéance = remboursement d'une partie du capital + paiement des intérêts
- Partie **capital** = diminution du montant de la dette (**bilan**)
- Partie **intérêts** = augmentation de la charge financière (**compte de résultat**)
- Exemple :

*Échéance de 15 000 € se ventilant en :*

*10 348 € de remboursement de capital et 4 652 € d'intérêts*

	31/12/N		
164	Emprunts auprès des éta de crédit	10 348	
661	Charges d'intérêts	4 652	
512	Banque (Échéance emprunt N°.....)		15 000

# Chapitre 5

## Section 4 Le financement par emprunt



### 3. Emprunts et documents de synthèse

- Informations sur les emprunts dans :
  - **Le bilan** (montant de la dette diminué des remboursements passés)
    - ✦ Poste « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit »
  - **Le compte de résultat** (montant des intérêts dans les charges financières) :
    - ✦ Poste « Intérêts et charges assimilées »
  - **L'annexe** si informations significatives :
    - ✦ Tableau spécial classant les emprunts par durée (1 an, 1 à 5 ans, + 5 ans)

# Chapitre 5

## Section 3 Le financement par emprunt



- APPLICATION
  - Le 01/01/N, une entreprise emprunte 400 000 euros au taux de 6%/an sur une période de 5 ans. Remboursement annuel au 31/12
  - Présentez le tableau de remboursement de l'emprunt selon les 3 modalités :
    - ✦ Remboursement in fine
      - Expliquer l'impact sur les états financiers
      - Enregistrer la souscription et la première annuité
    - ✦ Remboursement par amortissements constants
      - Enregistrer la première et la dernière annuité dans le journal en expliquant l'impact sur les états financiers
    - ✦ Remboursement par annuités constantes
      - Enregistrer la première et la dernière annuité dans le journal en expliquant l'impact sur les états financiers
      - Présenter les informations de l'annexe au 31/12/N